



PROJET COHERS

Community One Health Empowerment in Rwanda and Senegal

TERMES DE REFERENCE

***Analyse contextuelle de la maladie de
l'Anthrax en santé humaine***



I. Présentation d'AVSF

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) est une association de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, qui agit depuis 1977 pour soutenir l'agriculture paysanne.

Avec l'agriculture paysanne défendue par AVSF, des familles ne souffrent plus de la faim, des paysans vivent de leur terre et de leurs troupeaux, des communautés préservent l'environnement, des organisations nourrissent les peuples et défendent leurs droits. AVSF soutient et accompagne communautés rurales et organisations paysannes du monde entier pour **les sortir de l'assistanat et de la pauvreté**, en leur donnant les moyens d'accéder à l'autonomie alimentaire et économique. L'association les aide en plaçant à leurs côtés des professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale. Ces professionnels apportent aux petits paysans conseil technique, soutien financier et formation pour améliorer leurs conditions de vie, gérer durablement leurs ressources naturelles et participer au développement socio-économique de leur territoire...

Aujourd'hui, 500 millions de familles paysannes produisent 70% de l'alimentation mondiale. L'agriculture paysanne que nous soutenons est donc **incontournable pour répondre aux défis alimentaires, de l'environnement, du climat et de l'emploi en milieu rural**. Au Nord comme au Sud, AVSF se bat pour des convictions :

➤ La faim, la pauvreté et l'exclusion ne sont pas une fatalité

AVSF donne les moyens aux petits paysans de gagner leur autonomie alimentaire et économique grâce à leur propre production, plutôt que de rester dans la dépendance ou l'assistanat.

➤ L'agriculture paysanne constitue l'une des solutions pour nourrir le monde

Plus de 500 millions de familles paysannes produisent déjà 70 % de l'alimentation mondiale et nourrissent en partie villes et campagnes. AVSF agit pour les structurer, renforcer leurs capacités, leur professionnalisme et leur autonomie, afin qu'elles prennent en main leur propre développement et puissent ainsi mieux défendre leurs intérêts.

➤ Les paysans peuvent et doivent vivre de leurs terres

AVSF met en place des actions qui permettent aux familles paysannes d'obtenir un revenu digne, issu de leur travail d'agriculteurs et d'éleveurs sur leurs propres terres.

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), est active au Sénégal depuis plus de 20 ans dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des filières. La structure est présente dans les régions de Kolda, Louga, St-Louis et Matam à travers la mise en oeuvre de plusieurs projets sur le terrain.

II. Présentation du projet Cohers

Le projet « *Community One Health Empowerment in Rwanda and Sénégal* » (COHERS) est un projet financé par Affaires Mondiales Canada (AMC) sur une durée de trois (03) ans (2024 à 2026) au Sénégal et au Rwanda. Il vise une amélioration de la santé communautaire et une

autonomisation équitable des femmes et des filles pauvres et marginalisées dans les zones rurales à forte prévalence de maladies zoonotiques à travers une application accrue du One Health (OH) pour prévenir, détecter et répondre aux zoonoses ciblées (anthrax au Sénégal, cysticercose au Rwanda).

Au Sénégal, il est mis en œuvre par Vétérinaire Sans Frontière Canada (VSF-C) en tant que chef de file en partenariat avec l'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), le Comité d'Appui, de Soutien Au Développement Economique et Social (CASADES) et Kédougou Encadrement Orientation et Développement Humain (KEOH) dans les départements de Kédougou et Vélingara sur 60 villages répartis dans six (6) communes rurales (Paroumba, Linkering, Pakour, Dimboli, Fongolimbi et Dindifello) et deux (2) centres urbains (Kédougou et Vélingara).

2.1. Objectif global du projet :

Amélioration de la santé communautaire et autonomisation équitable des femmes et des filles pauvres et marginalisées dans les zones rurales à forte prévalence de maladies zoonotiques.

2.2. Objectifs spécifiques :

- Application accrue par la communauté des approches One Health sensibles au genre pour prévenir, détecter et répondre à la transmission de maladies zoonotiques ayant un impact significatif sur la santé publique au niveau local
- Amélioration des comportements et des pratiques communautaires sains et sensibles au genre en matière d'interactions sûres entre l'homme, l'animal et l'environnement, en particulier chez les femmes et les filles
- Intégration accrue des meilleures pratiques fondées sur des données probantes dans la planification et la prise de décision pour l'application du OH au niveau communautaire

III. Justification de l'Etude

Les départements de Kédougou et Vélingara sont des zones à forte exposition à l'apparition de maladie zoonotiques dû à leurs positions géographique (frontaliers à au moins deux pays) et a une forte pression environnementale d'origine humaine, notamment la déforestation et la surexploitation des terres qui contribuent à une interaction accrue entre les animaux sauvages et le bétail domestique. Le tout associé à un faible développement des services sociaux de base dont la santé (humaine et animale) et un taux élevé de pauvreté.

Le charbon bactérien (ou anthrax) est une des six zoonoses prioritaires du Sénégal. C'est une zoonose préoccupante, notamment dans les régions à forte activité agro-pastorale tel que les départements de Kédougou et de Vélingara qui présenteraient des conditions propices à la persistance de *Bacillus anthracis*, l'agent responsable du charbon bactérien. Cependant, malgré la détection d'un champ maudit dans les communes d'intervention de Vélingara et un nombre significatif de cas en Guinée Conakry (contact fréquente entre les animaux des deux zones), la maladie semble toujours être très mal connue des populations dans les deux départements et très peu de cas sont reportés.

C'est dans ce contexte que le projet COHERS s'est assigné le but de renforcer les acteurs de la santé (humaine et animale) dans la prévention, la détection et la riposte, d'améliorer la

coordination intersectorielle locale, dans l'orientation et la déclaration de la maladie et de renforcer les acteurs communautaires.

Ainsi pour une meilleure adaptation des stratégies de prévention et de contrôle du projet en vue d'un accroissement des connaissances et des capacités de réponse contre l'anthrax, une analyse approfondie du contexte et de la prévalence de la maladie est nécessaire d'où l'objet des présents termes de référence.

IV. Objectifs visés

L'objectif général de la consultance est de définir et d'analyser le contexte de la prévalence de la maladie de l'anthrax en santé humaine et du dispositif national de surveillance mise en place.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Décrire la situation contextuelle de la maladie de l'anthrax en santé humaine dans la zone d'intervention du projet Cohers (Départements de Kédougou et de Vélingara notamment dans les communes d'intervention du projet) ;
- Mener une étude sur la prévalence de la maladie dans la zone du projet ;
- Analyser la chaîne d'approvisionnement des produits et ressources de prévention, détection et riposte contre cette maladie : modes d'accès aux ressources par les services de santé, schéma d'approvisionnement, etc. ;
- Formuler des recommandations sur les actions à entreprendre pour le renforcement du système de santé pour la gestion des suspicions de cas d'anthrax chez les humains ;
- Proposer des messages clés de sensibilisation en matière de prévention, de détection et de riposte en lien avec les communautés et les services de santé humaines.

V. Résultats attendus

A la fin de l'Etude le projet COHERS doit disposer d'un rapport ressortant :

- Une description complète du contexte de la maladie de l'anthrax dans les départements de Kédougou et Vélingara.
- Une identification des rôles et des responsabilités des acteurs impliqués dans le dispositif de surveillance et de gestion de la maladie de l'anthrax
- Une analyse des politiques, stratégies et moyens mis en œuvre par l'Etat pour la gestion de l'anthrax
- Une analyse de la chaîne d'approvisionnement des services de santé en ressources de prévention, détection et riposte
- Recommandations pour des interventions ciblées en santé humaine au niveau communautaire.

VI. Méthodologie

Le consultant devra réaliser les étapes suivantes :

- Phase de cadrage : il s'agit d'organiser des échanges entre le consultant et AVSF pour discuter de la démarche d'intervention, en insistant sur la compréhension des besoins du projet par rapport à l'étude, sur le calendrier d'exécution de la mission, etc.

Livrable attendu : *une note de cadrage faisant l'inventaire des besoins et précisant la démarche méthodologique et le calendrier détaillé pour y répondre au mieux.*

- Phase d'analyse du contexte et d'étude de la prévalence sur l'anthrax : le consultant effectuera des missions de terrain destinées à étudier plus amplement le contexte et la prévalence de la maladie de l'anthrax notamment :
 - Répertorier les cas d'anthrax humains (suspects et confirmés) dans les deux départements durant les 3 dernières années.
 - Analyser les facteurs de risque liés à la transmission de la maladie.
 - Décrire le dispositif de surveillance existant sur cette maladie
 - Elaborer une cartographie de la maladie au niveau de chaque département et des parties prenantes avec une définition des rôles et des potentielles collaboration ;
 - Analyser les politiques nationales existantes (en santé humaine) sur la maladie de l'Anthrax en matière de prévention, détection et riposte
 - Évaluer la connaissance et les attitudes des populations locales vis-à-vis de l'anthrax
 - Identifier les lacunes en matière d'informations et de prévention des populations ;
 - Proposer une orientation sur les messages clés de sensibilisation en matière de prévention, de détection et de riposte.
- **Livrable attendu :** *un rapport d'étude de la prévalence et analyse contextuelle de l'anthrax (avec des données qualitatives et quantitatives) dans la zone d'intervention du projet (Vélingara et Kédougou)*
- Phase d'analyse chaîne d'approvisionnements des produits et ressources de prévention, détection et riposte contre cette maladie : Le consultant mènera des entretiens et enquête pour identifier les modes d'accès aux ressources par les services de santé, le schéma d'approvisionnement, etc.

Livrable attendu : *Note synthétique décrivant la méthode et la chaîne d'approvisionnement des ressources pour l'anthrax en santé humaine*

VII. Durée de l'Étude

L'étude est prévue pour une durée de 25 jours, incluant la phase de collecte des données, d'analyse et de rédaction du rapport.

VIII. Zone d'étude

L'étude se fera essentiellement dans les départements de Kédougou et Vélingara, plus précisément dans les communes d'intervention du projet COHERS (Linkéring, Pakour, Paroumba, Vélingara, Fongolimbi, Dimboli, Dindefello et Kédougou).

IX. Profil du consultant

Le/La consultant (e) ou bureau d'étude devra au moins répondre aux critères ci-dessous :

- Être spécialisé(e) en médecine humaine, en biologie, en épidémiologie ou dans un domaine similaire.
- Avoir une bonne connaissance de l'approche One Health
- Excellente capacité de communication, autonomie, et aptitude à travailler dans des conditions de terrain parfois difficiles.
- Avoir l'expérience des enquêtes de terrain ;
- Avoir un excellent niveau en statistique et méthodologie de recherche ;
- Excellente capacité de rédaction et de synthèse ;
- La connaissance des départements de Kédougou et Vélingara et la maîtrise d'au moins une des langues locale (pulaar, malinké...) sont vivement souhaitées.

X. Documents à présenter / Constitution des dossiers

Les consultants invités à soumissionner devront fournir les éléments suivants :

- **une offre technique** comprenant :
 - une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie à utiliser;
 - Le cv et les références et expériences du consultant dans des études similaires ;
 - le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;
- **une offre financière** comportant le budget global (HT et TTC) incluant leurs honoraires, perdiems, hébergements et leur déplacement sur le terrain.

Modalités de soumission :

Les consultants intéressés peuvent soumettre leur dossier par mail aux adresses suivantes : s.biagui@avsf.org et à l.camara@avsf.org avant le **2 janvier 2025** avec la mention « **Consultance pour Etude sur la prévalence de l'Anthrax en santé humaine** ».